



**Devis n° CCO00751**

Notre référence	PCO00631
En date du	02/01/2025
Suivi par	LECOUTEUX Grégory
Tél du client	

**Xx DEVIS TYPE ROC ECLERC COGOLIN**

81 Rue Carnot  
83310 COGOLIN  
France

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

<b>Fournitures et services TTC en euros</b>	<b>Taux TVA</b>	<b>Prestations courantes TTC</b>	<b>Prestations complémentaires optionnelles TTC</b>	<b>Frais avancés pour le compte de la famille TTC</b>
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>		<b>453,00</b>	<b>246,00</b>	
Les démarches et formalités pour obsèques locales - avec parution numérique de l'avis de décès	20,00	260,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	193,00		
La toilette et habillage	20,00		246,00	
<b>Cercueil et accessoires</b>		<b>856,00</b>	<b>109,00</b>	
1 Capiton COUDON	20,00		109,00	
* Cercueil SALINS, Pin massif teinte chêne foncé, cuvette biodégradable, 4 poignées, plaque d'identification	20,00	856,00		
<b>Total cercueil et accessoires : 965,00 € TTC</b>				
<b>Mise en bière et fermeture du cercueil</b>		<b>116,00</b>		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	96,00		
Pose des scellés à la fermeture sous la responsabilité de l'Opérateur	20,00	20,00		
<b>Cérémonie funéraire</b>		<b>889,00</b>		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	636,00		
L'équipe de 3 porteurs pour un départ ou arrivée sans convoi	20,00	253,00		
<b>Inhumation</b>		<b>520,00</b>		
# Ouverture fermeture concession par dessus	20,00	520,00		
<b>Total fournitures et services TTC en euros</b>		<b>2 834,00</b>	<b>355,00</b>	<b>0,00</b>

\* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;  
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	2 127,49	425,51
10,00	578,18	57,82

<b>Total HT</b>	<b>Total TVA</b>	<b>Total TTC (€)</b>
2 705,67	483,33	3 189,00



Page 2 sur 2

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

**Devis établi le 02/01/2025, valable 30 jours à compter du 06/01/2025**

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention  
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller  
Cachet de l'agence*